

communes de :

ASTET

BARNAS

MAYRES

THUEYTS

MEYRAS

MONTPEZAT SOUS BAUZON



Centre Régional
de la Propriété Forestière
Rhône-Alpes

guide de gestion forestière

de la

Haute vallée de l'Ardèche

Mars 2003



*« Il y a dans la forêt des bruits qui
ressemblent à des paroles »*

MARCEL PAGNOL

préface

Ce guide de gestion destiné initialement aux propriétaires forestiers, intéressera aussi les gestionnaires, professionnels de la forêt et du bois, élus ainsi que toute personne concernée par la gestion et la mise en valeur des espaces boisés de la haute vallée de l'Ardèche.

Les zones dites « de pentes » comme la haute vallée de l'Ardèche, ont connu une forte déprise agricole. Des espaces autrefois pâturés, fauchés, cultivés sont aujourd'hui abandonnés (friche) ou boisés. La forêt est ainsi devenue un élément incontournable de nos paysages.

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, tout en favorisant une agriculture dynamique, a voulu engager une démarche pragmatique visant à une meilleure gestion des forêts. L'échelle de la vallée est apparue comme une bonne entité de travail.

La haute vallée de l'Ardèche concentre, sur quelques kilomètres, un échantillon représentatif de la diversité des forêts ardéchoises, allant des garrigues à chêne vert privées, aux hêtraies subalpines domaniales.

Ainsi cette vallée, fortement boisée de forêts « diverses », révèle à son échelle les atouts et handicaps de la forêt du Parc et du département.

Le col de la Chavade et sa route nationale, les sources de l'Ardèche, les rivières, le thermalisme, le volcanisme... contribuent également à son intérêt.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière, ainsi que le Syndicat Ardèche-Claire pour la gestion des berges de rivières, constituent des organismes publics qui, avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, sont susceptibles d'apporter un soutien aux propriétaires de parcelles forestières.

Conscients des handicaps mais aussi des atouts de cette zone, ces trois acteurs ont collaboré à la réalisation commune du présent document.

Lorsque les potentialités forestières sont bonnes, les propriétés suffisamment grandes et desservies, la production de bois de qualité constitue un choix pertinent devant être encouragé. Mais cette fonction économique doit aussi être maîtrisée et tenir compte des richesses paysagères et patrimoniales locales. La forêt de bord de rivière constitue un exemple intéressant. Depuis longtemps, sa gestion consiste en un savant équilibre entre production de bois, lutte contre les inondations, préservation de la qualité de l'eau, création de lieux de baignade, préservation des richesses naturelles ...

Toutefois, valoriser sa forêt peut aussi se traduire de façon plus personnelle en terme « d'entretien de sa propriété », « de lieux de chasse », « d'ouverture au pâturage », de « préservation d'espèces »...

Production, préservation et accueil constituent les trois grandes fonctions assignées aux forêts. Aucune n'est exclusive. C'est ce qu'on appelle la « multifonctionnalité ».

Ce guide traite principalement des aspects de production des forêts privées. Néanmoins, afin de s'inscrire dans une logique de multifonctionnalité, et compte tenu du potentiel touristique et écologique de la vallée, quelques aspects socio-économiques et environnementaux sont abordés.

Fruit d'un travail commun, ce guide a pour ambition d'apporter à chaque propriétaire les bases de la gestion forestière. Nous souhaitons donc qu'il soit une étape vers une gestion « multifonctionnelle » de la haute vallée de l'Ardèche et serve d'exemple pour d'autres secteurs.

Henri Belleville,
Président du Parc Naturel
Régional des Monts d'Ardèche.

Bruno de Jerphanion,
Président du Centre Régional de
la Propriété Forestière.

Pascal Bonnetain,

Président du Syndicat Ardèche

Claire.

- SOMMAIRE -

1	<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>6</u>
2	<u>DOMAINE D'APPLICATION : LA HAUTE VALLEE DE L'ARDECHE</u>	<u>7</u>
2.1	LOCALISATION	7
2.2	ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES	8
2.3	APERÇU DES RICHESSES PATRIMONIALES	8
3	<u>ANALYSES</u>	<u>9</u>
3.1	CONDITIONS LIEES AU MILIEU NATUREL	9
3.2	CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA FORET	11
3.3	RICHESSES NATURELLES	12
4	<u>LES PEUPELEMENTS FORESTIERS ET LEURS GESTIONS</u>	<u>15</u>
4.1	LES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	15
4.2	RECOMMANDATIONS GENERALES POUR LES FORETS DE VERSANTS	18
4.3	GESTION DE LA RIPISYLVE	19
5	<u>FICHES TECHNIQUES DE GESTION.....</u>	<u>22</u>
5.1	LES HETRAIES.....	23
5.2	LES PEUPELEMENTS DE CHATAIGNIERS.....	24
5.3	PLANTATIONS DE PINS LARICIOS ET DE DOUGLAS	25
5.4	LA RIPISYLVE.....	26
6	<u>LEXIQUE</u>	<u>27</u>
7	<u>CONCLUSION.....</u>	<u>28</u>



1 introduction

Très concrètement, ce guide doit **aider les propriétaires et les gestionnaires de bois et forêts du secteur** :

- **à analyser et à mieux connaître leurs parcelles et potentialités forestières:**

« *Que puis-je faire ? Favoriser un boisement naturel ? Convertir un verger de châtaigniers...* »

- **à déterminer et choisir les objectifs de gestion et de valorisation :**

« *Je veux vendre du bois de qualité, laisser faire la nature, produire du bois de chauffage ...* »

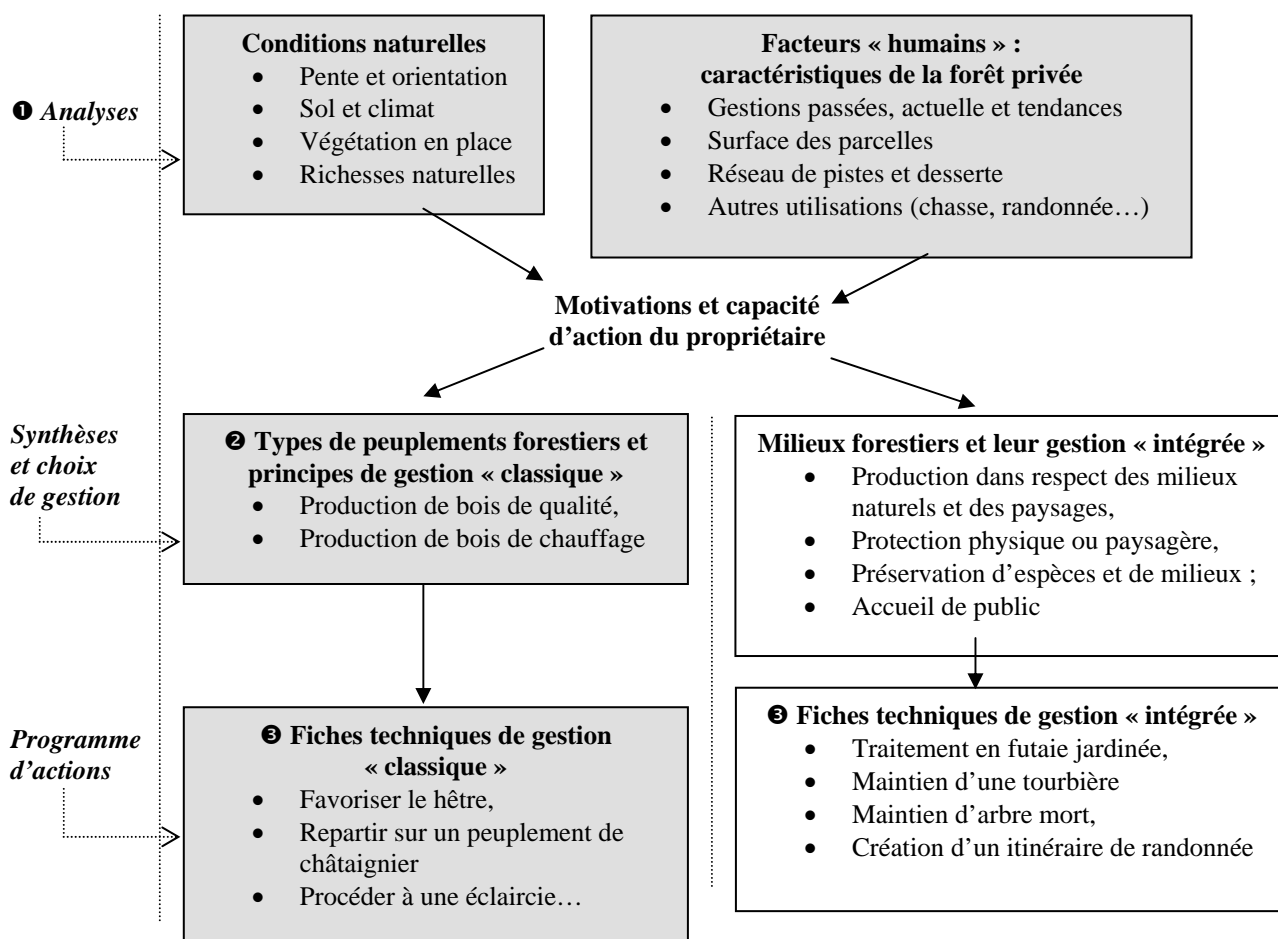
- **à mettre en œuvre un programme d'action simple**, adapté aux potentialités de la parcelle et à la volonté du propriétaire.

Comme le montre le schéma suivant, le propriétaire est au centre de notre démarche et constitue l'acteur indispensable à la gestion.

Outre la première partie présentant le domaine d'application de ce guide, ce document s'articule en **3** grandes parties présentant les modalités de base de la gestion forestière « productive » (paragraphes grisés) : ❶ analyse (conditions naturelles et facteurs humains), ❷ type de peuplements forestiers et leur gestion, ❸ fiche technique de gestion.

Ce scénario présuppose une viabilité économique de la parcelle, ce qui n'est pas toujours garantie.

Les paragraphes non grisés correspondent à la gestion dite « intégrée » des forêts. Cette approche intégrant les aspects de « production, de préservation et d'accueil » n'est pas développée dans le présent document. Elle pourra faire l'objet d'un prochain travail si elle correspond à une demande des propriétaires.



Cependant, ce guide ne peut remplacer un diagnostic précis et fiable établi lors d'une visite sur le terrain avec un technicien.

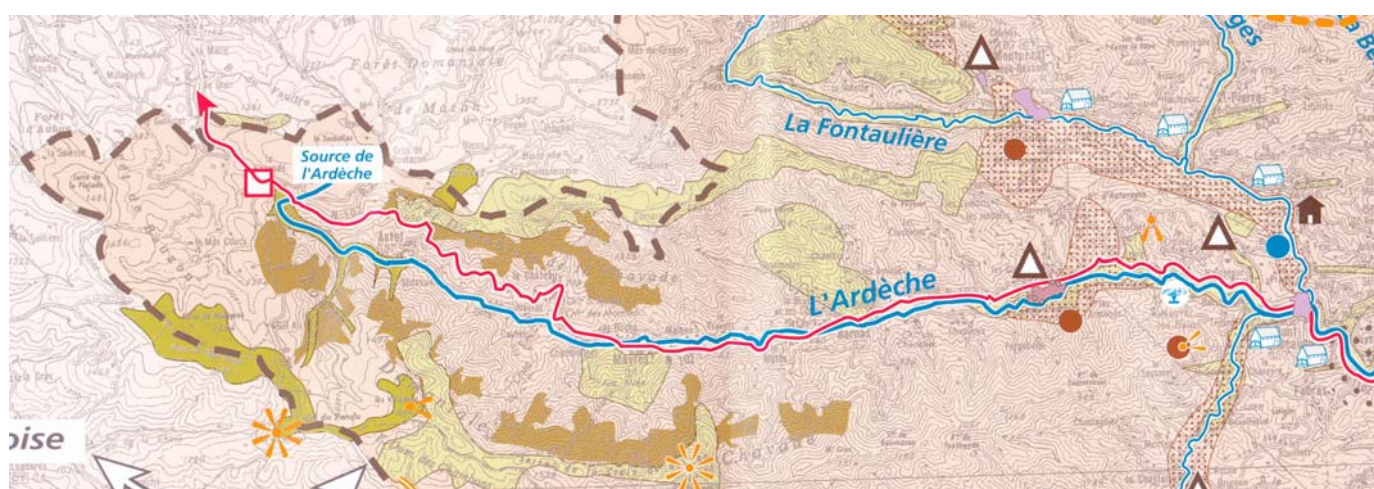
2 domaine d'application : La Haute vallée de l'Ardèche

2.1 Localisation

Ce secteur concerne le nord du canton de THUEYTS.

Il s'agit de la partie haute de la vallée de l'Ardèche qui est orientée Est-Ouest et située sur tout ou partie des communes de ASTET, BARNAS, MAYRES, THUEYTS, MEYRAS et MONTPEZAT SOUS BAUZON.

Ce secteur d'environ 10.000 hectares (20 km de long sur 5 km de large) est globalement constitué des versants Nord et Sud de la vallée.



Extrait du plan de Parc – PNR des Monts d'Ardèche, avril 2001

L'Ardèche, principale rivière traversant la zone, prend sa source à proximité du col de la Chavade sur la commune d'ASTET.

Les rivières la Fontolière et le Lignon, marquant les limites aval de la vallée, se jettent dans l'Ardèche sur la commune de MEYRAS. Les confluents se trouvent sous le château de Ventadour.

La Haute Vallée de l'Ardèche est concernée par deux régions forestières d'après l'Inventaire Forestier National :

- Les "**Hautes Cévennes**" : Astet (vallée), Mayres, Barnas, Thueyts (pour moitié) : Région de serres étroites entre le plateau ardéchois et les pentes des Cévennes. Précipitations très abondantes. Forêt essentiellement feuillue. Grandes propriétés domaniales résineuses.
- Les "**Basses Cévennes**" : Thueyts (pour moitié), Meyras : Influences climatiques méditerranéennes très fortes. Relief comparable mais les altitudes sont inférieures. Autrefois c'était essentiellement de la châtaigneraie dans laquelle ont été installés le pin maritime (quasi absent de la zone) et des boisements de pin laricio et de douglas. La forêt est essentiellement privée. La répartition feuillus/résineux est de 50/50.

2.2 Activités socio-économiques

Appartenant à l'entité paysagère « Haute-Cévenne » du P.N.R des Monts d'Ardèche, ce secteur est compris dans l'aire d'influence d'Aubenas, tout en étant en dehors de son aire « périurbaine ». Étant de plus traversé par une nationale, ce secteur constitue une porte d'entrée importante pour le département de l'Ardèche et pour le Parc, car se situant sur l'axe « vallée du Rhône / Le Puy ».

Les 6 communes rurales de la zone d'étude connaissent quelques différences en matière d'activité économique. Astat, étant située en amont du secteur, connaît une dévitalisation plus marquée que les autres communes qui, sous l'effet notable du tourisme, bénéficient d'une activité économique plus importante. Enfin, il faut noter sur Thueyts, l'activité des carrières de pouzzolane qui reste importante.

En matière **agricole**, il s'agit d'un secteur classique des zones de pentes des Cévennes à vocation ovine et castanéicole. Le poids de l'agriculture en terme d'emploi est en baisse ainsi que son occupation de l'espace. Astat, de par sa zone de plateau située hors de la zone d'étude (problématique différente), bénéficie d'une activité agricole encore importante. Toutefois, le secteur « de pente » de cette commune est comparable aux autres communes.

Ainsi, la problématique de gestion de l'espace, malgré quelques spécificités locales, est identique sur l'ensemble de la zone d'étude, confortant le choix du périmètre d'étude.

2.3 Aperçu des richesses patrimoniales

Les communes du secteur possèdent un patrimoine naturel, culturel et paysager riche et diversifié.

Les communes plus en amont bénéficient d'une richesse liée au patrimoine « **naturel** » ; plusieurs inventaires et études en témoignent (Znieff, Inventaire tourbière, Inventaire des espaces naturels remarquables du Parc, périmètre d'étude de la directive « habitats »).

Les communes en aval de la vallée (Thueyts avec le monument inscrit « Immeuble dit Jaret », Meyras avec deux monuments historiques inscrits « Vestiges de Ventadour » et « Château de Hautségur ») possèdent une richesse « **culturelle** » plus marquée.

Thueyts, de par ses sites classés et inscrits (Pont du diable, Gueule de l'enfer et Chaussée des Géants) se différencie nettement par un patrimoine très riche, lié tout autant aux aspects naturels que culturels.

A noter la présence de patrimoines « typiques » comme les **terrasses**, présentes de manière significative sur l'ensemble des communes, ainsi que les **moulinages**, témoins des activités cévenoles traditionnelles.



3 Analyses

3.1 conditions liées au milieu naturel

Le relief : une vallée contrastée

Le massif de la Haute Vallée de l'Ardèche est orienté selon un axe Est-Ouest.

Les dénivelés sont importants et ce secteur présente un relief typique des Cévennes. Sous le rocher d'Abraham – jonction sud des communes de MAYRES et BARNAS - le dénivelé est de 1000 mètres sur une distance de 2.500 mètres ce qui illustre bien le caractère abrupt du massif.

La vallée encaissée est d'abord marquée nettement par une crête sud élevée et étroite ainsi que par une rupture brutale de plateau au nord. Ensuite la vallée s'ouvre progressivement et présente des reliefs moins sauvages, la roche est moins souvent apparente. Les versants sont fortement ravinés par un grand nombre de torrents. Les terrains plats sont rares.

Altitudes extrêmes :

Il n'y a pas de véritables sommets dominants. Le col de la Chavade à l'ouest se situe à 1.266 m et la crête sud varie entre 1.350 et 1.550 m avant de plonger brutalement jusqu'au bord de la rivière (Ardèche) à l'est. La crête nord est comparable, mais avec une altitude moindre : 1.000 à 1.400 m. Le point haut de la Gravenne de Montpezat se situe à 846 m. Les deux confluent de l'Ardèche avec le Lignon puis la Fontolière sont très proches l'un de l'autre et se trouvent à une altitude de 300 m.

Ce relief accidenté rend plus difficile l'exploitation forestière. En particulier sur les pentes supérieures à 30%, la mécanisation est difficile et l'investissement forestier doit être bien mesuré.

Le climat : burle et cigale

Le climat est de type montagnard, marqué par des influences méditerranéennes, avec un ensoleillement important et des précipitations violentes en automne. Les contrastes sont importants du fait des différences d'altitudes et de versants.

A la station météo de Issanlas, située à 1220 mètres sur le plateau au nord de la zone d'étude, la moyenne des températures maximales est de 9,9°C et celle des minimales est de 1,8°C, avec 151 jours de gel par an. A la station météo de Thueyts (420 mètres), la moyenne des températures maximales est de 18,1°C et celle des minimales est de 8,1°C, avec 47 de jours de gel par an.

Le printemps est tardif et souvent accompagné de gelées redoutables jusqu'en mai. L'enneigement est irrégulier d'une année sur l'autre. Il peut être important et perdurer pendant une grande partie de la période hivernale en forêt notamment.

Les précipitations sont de :

- 1104 mm à Issanlas pour 157 jours de pluie.
- 1878 mm à Mayres (610m) pour 99 jours de pluie.
- 1858 mm à Thueyts pour 104 jours de pluie.

Ces précipitations sont importantes mais mal réparties pendant l'année, facteur défavorable à une très bonne croissance de la végétation. Les pluies sont en effet diluviennes en automne, alors que le massif est peu arrosé durant la période estivale.

La géologie et le sol : acidité, érosion et potentialités

L'assise géologique du massif est essentiellement cristalline. Granites, gneiss et micaschistes se succèdent sur la zone de l'étude. Le volcanisme a également laissé ses empreintes et l'on trouve des coulées basaltiques en bas de la vallée ainsi que des amas de pouzzolane.

Ces terrains peuvent être le berceau de bons sols forestiers si la pluviométrie est régulière. Cependant, les précipitations et les pentes importantes ralentissent considérablement la constitution de tels sols. Ceux-ci manquent en effet généralement de cohésion. La rétention en eau est faible car la texture est le plus souvent sableuse ou au mieux limono-sableuse et donc sensible aux sécheresses. Tous ces sols ont les défauts intrinsèques aux zones cristallines à savoir une acidité très nette, synonyme d'une pauvreté en éléments nutritifs.

Dans le passé, beaucoup de terrains ont fait l'objet d'écobuage ou ont subi des incendies. Encore aujourd'hui, des feux, plus ou moins récents, marquent le paysage. Conjugués avec les fortes pentes et les grosses précipitations liées au régime climatique méditerranéen, ces brûlages ont provoqué une érosion importante. En particulier sur le versant exposé au sud où la roche est souvent à nu. On peut noter aussi la présence d'éboulis et de pierriers sur les hauteurs.

La qualité des sols est donc très diverse. Ils peuvent bien souvent convenir à des essences forestières adaptées dès que les conditions sont légèrement favorables.

Les milieux naturels : quatre étages de végétation

Compte tenu de l'étagement des communes (limite Meyras à 300 mètres d'altitude ; col de la Chavade à 1266 m), et des conditions naturelles variées, la zone d'étude comporte 4 types de végétation :

- étage méditerranéen à chêne vert et châtaignier,
- étage subméditerranéen à chêne pubescent et châtaignier,
- étage collinéen à chêne sessile et châtaignier (chêne sessile quasi absent de la zone),
- étage montagnard, à hêtre.

La série du sapin (montagnard supérieur) et l'étage subalpin sont présents en limites de la zone d'étude.

Ce premier aperçu montre l'importance du châtaignier sur la zone, présent à toutes les altitudes en dessous de l'étage montagnard.

en conclusion...

L'orientation générale de la vallée de l'Ardèche, selon un axe Est/Ouest, induit une forte différence de dynamique végétale entre les deux versants. Cette orientation influe directement sur les potentialités de production forestière avec globalement :

- un versant **nord** plutôt **favorable** à la production forestière nécessitant des investissements,
- un versant **sud** plutôt **défavorable** à la production forestière.

L'altitude, l'exposition et le sol influent sur la production forestière. Les facteurs de pente et d'accès aux parcelles permettent une exploitation plus ou moins aisée.

De plus, les facteurs locaux, notamment topographiques, induisent aussi d'importantes variations qu'il faut identifier avant tout choix de gestion. Il est nécessaire d'évaluer au cas par cas les potentialités de chaque parcelle.

3.2 caractéristiques socio-économiques de la forêt

gestion passée

Outre les forêts gérées par l'Office National des Forêts, la gestion forestière ne constitue pas une activité traditionnelle sur la zone. Seules quelques parcelles de « forêt paysanne », marquées par le prélèvement de bois de chauffage, punctuaient l'espace dont la vocation était essentiellement agricole.

Puis de part la déprise agricole, d'importantes surfaces se sont progressivement boisées naturellement, accroissant la surface forestière par défaut, sans projets ni moyens.

Ainsi, la structuration foncière (morcellement), l'abandon progressif des terres et l'éloignement fréquent des propriétaires, constituent aujourd'hui des contraintes supplémentaires à la gestion forestière.

On note cependant quelques initiatives d'améliorations forestières (plantations, regroupements). Mais le manque de gestion et l'enrichissement sont aujourd'hui importants.

importance actuelle de la forêt

La forêt occupe sur l'ensemble des communes concernées une surface de 4.900 hectares soit près de 40 % de la surface totale du secteur qui est de 12.500 hectares. En ajoutant les terrains occupés par des landes (boisées ou non), on obtient une surface de 9.900 hectares soit 80 % de la surface de la vallée.

La surface agricole, en herbe ou labourée, est de 820 ha soit 7 % de la surface totale de la zone.

Ces chiffres montrent l'importance de la prise en compte de la valorisation des forêts dans la gestion de cette vallée.

point particulier : les forêts de bords de rivière

Le traitement de la végétation des bords de rivière est défini par un plan d'objectif d'entretien, mis en place par le service technique du Syndicat Ardèche Claire.

Ce plan définit le type de gestion approprié aux caractéristiques de la rivière sur des tronçons homogènes. Les objectifs peuvent être de natures différentes en fonction des enjeux (zones habitées ou naturelles) : hydrauliques, sanitaires, écologiques, de protection, de mise en valeur, etc....

Le syndicat met en œuvre des programmes d'entretien de la végétation dans les zones prioritaires pour des actions d'intérêt général. Le syndicat reste à la disposition des propriétaires pour tout conseil sur la gestion applicable aux berges.

L'intervention humaine en bord de rivière n'est pas systématique ; en effet, celle ci ne représente pas toujours un facteur d'amélioration ou de préservation du « milieu rivière », dans la mesure où certains phénomènes naturels participent pleinement à la gestion cohérente du cours d'eau.



place de la forêt privée :

Largement majoritaire sur le secteur, la forêt privée occupe cependant une place légèrement plus faible dans le massif que dans le reste du département. Elle représente 74% de la surface forestière totale contre 90% dans le reste de l'Ardèche.

D'après le cadastre, il y a sur l'ensemble du secteur 1.080 propriétaires de 3.970 parcelles de forêts pour 3.540 hectares.

La surface moyenne possédée par un propriétaire est de 3,30 ha. Elle est seulement de 2,20 ha en retranchant la commune d'ASTET qui a, sur sa partie plateau, une répartition foncière différente du reste de la zone d'étude.

On ne compte que 114 propriétaires de plus de 4 hectares. Ceux-ci possèdent au total une surface de 2 570 hectares, soit 73% de la surface privée. Ces propriétaires constituent un maillon important dans la perspective d'une valorisation de cette vallée.

Il faut signaler l'existence de deux Groupements Forestiers dits "de petits propriétaires" qui totalisent plus de 680 hectares (compris dans les 2570 ha), et qui constituent des acteurs locaux de première importance.

Le réseau de desserte

La desserte est globalement insuffisante aujourd'hui pour une exploitation soutenue de ces massifs forestiers.

La situation est caractérisée par :

1 La RN 102 qui traverse et partage en deux le massif. Malheureusement, cette route se situe essentiellement sur la rive gauche de la rivière (sur le versant exposé au sud). Le versant nord qui est le plus boisé et qui présente le plus de potentialités n'est pas directement desservi.

2 Une longue piste forestière sur le versant nord, d'un bon gabarit mais aux liaisons difficiles avec le réseau goudronné.

3. Le réseau départemental et communal est relativement dense mais non accessible aux gros porteurs.

4. La desserte forestière apparaît insuffisante en forêt privée.

5. Six projets de pistes totalisent 21 km. Ces réalisations permettraient de relier des pistes existantes, de faire déboucher des impasses et d'assurer une meilleure protection des biens et des personnes. Un travail pourrait être engagé, non seulement pour la réalisation de ces pistes sur la base d'une justification technico-économique, mais aussi pour leur intégration dans le paysage.

La filière bois-locale

Une scierie se trouve sur la commune de Thueyts. Elle ne s'approvisionne pas dans le périmètre de l'étude qui ne produit pas encore de bois de sciage résineux.

Deux autres entreprises de première transformation ont disparu dans le secteur depuis quelques années.

D'autres scieries se trouvent à chaque bout de la vallée. L'une d'entre elles utilise à l'occasion du bois de châtaignier de qualité, de provenance locale.

3.3 Richesses naturelles

Espèces animales et végétales

Plusieurs espèces animales et végétales remarquables sont susceptibles d'être rencontrées sur la zone. Les importantes variations des facteurs écologiques (exposition, humidité...) engendrent une grande diversité d'espèces. On peut noter :

- L'aigle royal, le faucon pèlerin, le circaète Jean le Blanc, la chouette de Tengmalm, l'alouette Lulu, le cassenoix moucheté...
- Des insectes comme la Rosalie des Alpes, ainsi que de nombreuses libellules et papillons ...
- Des mammifères comme certaines chauve souris (Rhinolophes notamment) ainsi que le castor et la genette,
- Des animaux inféodés aux milieux aquatiques (écrevisse à pattes blanches, barbeau méridional, chabot, triton, sonneur à ventre jaune...),
- De nombreuses espèces végétales depuis les étages méditerranéens (ex : œillet des granites), jusqu'à l'étage subalpin (ex : Tupile de Celse, Lycopodes...), en passant par les espèces des zones humides (ex : drosera).

paysages et milieux:

Le plan de Parc identifie le linéaire de la RN 102 et le col de la Chavade comme des secteurs prioritaires de requalification et de traitement **paysager**.

Concernant les richesses naturelles, le Plan de Parc identifie plusieurs secteurs intéressants, repris dans le cadre de l'inventaire des milieux naturels remarquables (en libre consultation au siège du Parc) :

- le projet de réserve biologique domaniale sur la forêt de la Chavade, illustrant les potentialités forestières de gestion durable,
- les sommets du Serre de Montgros, Champ de Cham longe, Les Valadous, en limite de la zone d'étude,
- les ravins de l'Ardèche et de ses affluents ubacs en amont d'Astet,
- le sommet du serre de la Croix de Bauzon,
- le sommet du Serre de la pierre plantée de Berland,
- l'ubac de Mayres (Chambonnet),
- l'adret de Barnas (Plate lièvre)

Quatre sites situés à proximité de la zone d'étude sont signalés pour leur fort intérêt patrimonial :

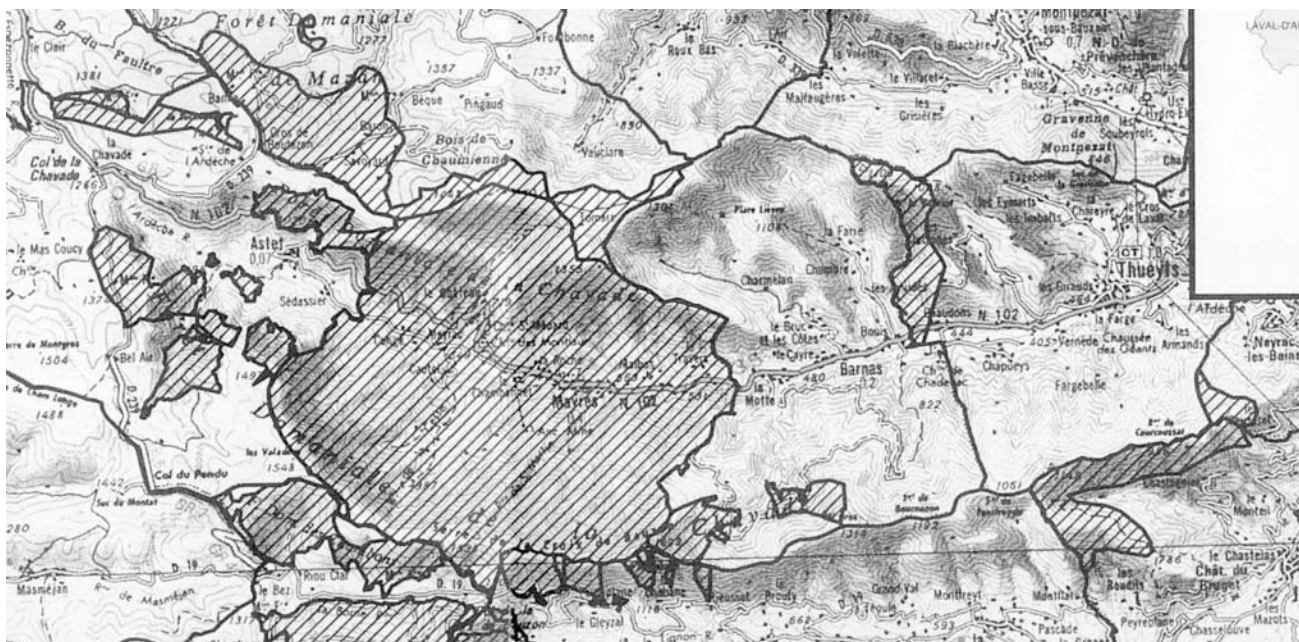
- **Tourbière Savoyard, plaine des rochers d'Astet**, zone défavorable aux investissements forestiers, vocation agricole (extensif) ;
- Partie sommitale de champ Cham Longe, Les Valadous, Col du Pendu, communes d'Astet et de Mayres, zone défavorable aux investissements forestiers, vocation agricole (extensif) ;
- **Partie sommitale Abraham, crête de la Chavade**, communes d'Astet et de Barnas, zone forestière à vocation de préservation en futaie jardinée. Zone en partie pressentie dans une future Réserve Biologique Domaniale ;
- **Serre de la pierre plantée de Berland**, communes d'Astet, de Barnas et de Thueyts, zone défavorable aux investissements forestiers, vocation agricole (extensif).



La directive européenne « habitats »

50 % du périmètre « haute vallée de l'Ardèche » sont compris dans le périmètre d'étude du site B26m du futur réseau « natura 2000 ».

Ce périmètre concerne essentiellement les communes d'Astet (zone de pente), de Mayres, de Barnas ainsi qu'une partie de Thueyts et de Meyras (extrême sud des communes).



Extrait de la carte du périmètre d'étude – DDAF 07, mars 2003. **Périmètres non définitifs**

Sous réserve de l'approbation du document d'objectif en cours de rédaction, les peuplements en place sont susceptibles de correspondre à des habitats naturels de la directive européenne.

On peut notamment indiquer :

Peuplements	Habitat naturel
Hêtraies	Hêtraies à luzule blanchâtre ou à aspérules (41-1)
Châtaigneraies	Forêts de châtaigniers (41-9)
Yeuseraies	Forêts à Chênes verts (45-3)
Ripisylves	Forêt alluviale résiduelle à frêne et aulne glutineux (44-3) Forêt de ravin à érable sycomore

D'autres habitats non forestiers sont aussi susceptibles d'être présents sur la zone. Il s'agit :

- des landes à myrtilles et callune, ainsi que les landes à genêts,
- des prairies de fauche de montagne,
- des mégaphorbiaies et de tourbières,
- des falaises et éboulis siliceux

Le recensement de ces habitats dans le périmètre du site Natura 2000 implique une volonté de la collectivité d'en assurer la conservation. Des contrats pour une gestion spécifique pourraient éventuellement être proposés aux propriétaires si le document d'objectif du site, en cours d'élaboration, le prévoit.

L'état d'avancement actuel de la démarche ne nous permet pas de développer ces aspects.

4 *Les peuplements forestiers et leurs gestions*

4.1 Les peuplements forestiers

Les feuillus majoritaires

La forêt est caractérisée par la forte présence des peuplements feuillus (les trois-quarts de la surface boisée) ; les deux essences majoritaires étant le châtaignier et le hêtre.

Le reste est composé de plantations de résineux de moins de quarante ans.

Ces résineux se situent principalement dans les forêts publiques et les groupements forestiers. Le reste du secteur est parsemé de petites plantations de douglas et de pins laricio.

Il ne faut pas oublier le développement spontané considérable de la forêt feuillue, en particulier dans les fonds de vallons et sur les fortes pentes, suite à l'abandon de la culture et des pâturages sur de nombreux terrains.

L'état sanitaire de la forêt est satisfaisant, à l'exception des peuplements de châtaigniers qui sont plus ou moins infestés par un champignon (*cryphonectria parasitica*) qui provoque le chancre de l'écorce.

présentation des peuplements forestiers

On caractérise les différentes parcelles forestières dans ce massif en fonction de :

- L'essence dominante,
- La situation topographique : les versants nord et sud sont très différenciés.
- L'origine du peuplement (spontanée ou plantation), son âge et sa qualité.

Sur la base de ces critères, 5 grands types de peuplements ont été définis.

Pour chacun de ces types, on détermine dans les chapitres suivants les modes de gestion possibles et les actions sylvicoles (coupes et travaux) à envisager à court ou moyen terme selon les caractéristiques des parcelles (âge, hauteur...)

Les hêtraies

Description :

Ces peuplements se situent en haut des versants, à partir de 750 m d'altitude.

Les taillis ont entre 60 et 80 ans et ont été exploités avant ou pendant la dernière guerre.

Ils couvrent une surface d'environ 530 ha dont 400 ha se trouvent à une altitude et une exposition favorables à une amélioration de ces peuplements.

Orientations forestières :

Lorsqu'ils sont bien venants et accessibles, on peut améliorer ces peuplements en réalisant des éclaircies ou des détourages au profit des tiges les mieux conformées. Les produits des coupes se commercialisent sans grandes difficultés pour le bois de chauffage.



On obtient des futaies sur souches avec des arbres de gros diamètre, à l'abri desquels peut s'installer une régénération naturelle de sapins en provenance des peuplements adultes voisins. Ce sont les prémices de la hêtraie-sapinière.

Tout en procurant un revenu à leurs propriétaires, ces coupes valorisent les parcelles, participent à la biodiversité, évitent les coupes à blanc et donnent des futaies paysagères.

Les peuplements de châtaigniers

Description

On trouve des châtaigniers depuis le bord des rivières (300 m), jusqu'à 900 m en versant nord et 800 m au sud.

Ces peuplements sont issus d'anciens vergers abandonnés. Parfois on trouve encore les arbres fruitiers, mais plus généralement ceux-ci ont été exploités il y a 50 ou 60 ans pour la production de bois à tanin.

Sur les 1 900 ha, environ 1 000 se trouvent à une altitude et une exposition favorables à une amélioration de ces peuplements.



Orientations forestières :

Lorsque la station est favorable, on peut envisager la production de bois de qualité pour la menuiserie et la charpente, les produits intermédiaires étant destinés à la trituration et aux piquets.

Le balivage est une opération qui consiste à faire évoluer un taillis en une futaie sur souche. Il doit être réalisé dans des taillis très jeunes.

Dans les peuplements trop âgés, l'amélioration et la mise en production forestière passent alors par une coupe à blanc de tous les arbres. De cette manière, des rejets vigoureux et jeunes vont s'installer (ce qui aide le peuplement à se défendre contre le chancre du châtaignier).

On peut envisager un maintien de vieux arbres améliorant la biodiversité de l'ensemble, ainsi qu'une irrégularisation ou un mélange d'essences. Les stations favorables à l'introduction de feuillus (humus peu acide, fortes réserves en eau) sont les stations les plus riches du secteur. Elles occupent en général des surfaces restreintes de quelques ares à quelques hectares dans les meilleurs cas. On peut alors introduire des merisiers, des érables ou des frênes mais ces essences nécessitent un suivi important.

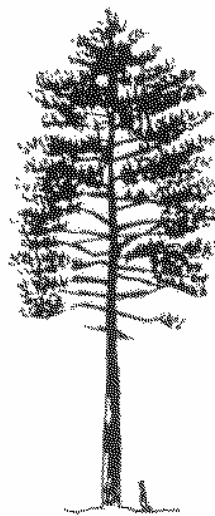
Les boisements de pins laricio et de douglas

Description :

Ces peuplements de résineux ont été installés dans les années 60 et 70. On trouve également des épicéas et des cèdres. Plus récemment des mélèzes ont été introduits. C'est d'ailleurs cette essence que l'on pourrait conseiller à un propriétaire souhaitant réaliser une plantation.

D'une manière générale, ces boisements résineux sont bien venants et les arbres atteignent des dimensions largement propices à des coupes d'éclaircie.

En dehors des groupements forestiers d'Astet et de Barnas, les plantations de résineux occupent une surface d'environ 40 ha répartie sur de nombreuses parcelles.



Orientations forestières :

L'exploitation des tiges gênantes et les moins bien conformées au profit des arbres d'avenir est nécessaire. Elle procure des recettes aux propriétaires, alimente la filière bois, prépare les récoltes à venir de bois de grande qualité et enfin améliore l'aspect paysager de ces parcelles.

Encore faut-il que les parcelles soient accessibles aux tracteurs et aux camions et que les quantités de bois à exploiter soient suffisantes pour intéresser des entreprises.

Les chênaies vertes

Description :

Le chêne vert couvre environ 140 hectares. Il se trouve à l'est du secteur et à basse altitude. Il est cantonné aux sols maigres et aux versants abrupts.

Orientations forestières :

Les arbres ont un faible développement et ne peuvent donner que de faibles quantités de bois de chauffage. Des coupes de taillis sont envisageables tous les 50-60 ans dans certains secteurs.

Les peuplements de chênes pubescents

Description :

Le chêne pubescent occupe de meilleurs terrains que le chêne vert, principalement les terres agricoles, abandonnées plus ou moins récemment. Très présent au fond des vallées, on peut encore le trouver assez haut en altitude. Il ne forme pas des ensembles homogènes et se trouve plutôt disséminé.

Orientations forestières :

Selon les stations, il peut être amélioré à l'instar du hêtre ; ou bien fournir simplement du bois de chauffage.

Les feuillus de bord de rivière : la ripisylve

Description :

Les cours d'eau, permanents ou non, permettent le développement d'une végétation parfois très abondante. Ces zones plus fertiles sont occupées et colonisées par des feuillus divers : aulnes, frênes, chênes, érables, robiniers, quelques peupliers et merisiers, ...

Orientations de gestion :

L'entretien des berges est assuré régulièrement par le syndicat Ardèche Claire qui a le souci du bon écoulement de l'eau. Les arbres ne sont pas systématiquement enlevés et, au contraire, des éclaircies sont réalisées. On peut donc concilier l'entretien de la ripisylve et une production de bois de qualité. En effet, les essences concernées peuvent fournir du bois de chauffage ou des piquets, mais également du bois d'œuvre.

Mais certaines essences sont à éviter (voir paragraphe 5-4)



Crédit photo : Syndicat Ardèche Claire

4.2 *Recommandations générales pour les forêts de versants*

versant exposé au sud

Il est globalement érodé, aride avec un sol peu profond.

Les crêtes sont souvent dénudées, couvertes seulement par des landes à callune et genêt purgatifs ou des pelouses. On y trouve des activités pastorales.

Sur ces versants, la lande est coupée par des boisements parfois clairsemés de hêtres, de châtaigniers et de feuillus divers au gré des vallons plus ou moins frais.

Les arbres n'atteignent pas de grandes hauteurs, ils sont souvent branchus, trapus et caractéristiques d'une végétation qui souffre.

Même le bas des pentes est peu propice à une végétation forestière surtout du fait des pentes très fortes.

A l'est, en aval, les taillis de chêne se partagent l'espace : le chêne vert est installé sur les parties escarpées et arides tandis que le chêne blanc colonise les anciens terrains agricoles.

Quelques plantations de résineux parsèment cette partie et peuvent être entretenues bien qu'étant généralement de très faibles surfaces.

Les conditions difficiles liées à ces versants ne sont qu'exceptionnellement favorables à la production de bois de qualité.

versant exposé au nord

La crête comme les versants sont très boisés. Les châtaigniers puis les hêtres couvrent les pentes. C'est sur ce versant qu'ont été réalisées des plantations résineuses dans les années 60-70. Seuls les pierriers et quelques landes ajoutent la forêt.

Les conditions pour la production de bois de qualité sont donc le plus souvent réunies ici.



4.3 gestion de la ripisylve

GESTION DU PIED DE BERGE

Les arbres à faible enracinement en pied de berge

Dans le traitement de la végétation des berges de rivière, il est préférable de trouver une végétation qui en assure la stabilité, ainsi les interventions visent à éliminer les peupliers qui sont des arbres ligneux à faible enracinement vertical (mais à fort enracinement horizontal).

Toutefois, ces espèces peuvent trouver leur place dans une ripisylve, dès lors qu'elles se trouvent suffisamment éloignées du pied de la berge (en lit majeur).

Les résineux en bord de cours d'eau

Il est également souhaitable que la végétation des bords de rivière soit exempte de résineux, les feuillus étant, dans nos contrées, les seuls arbres réellement adaptés aux bords de rivière.

En effet, la présence de résineux peut entraîner une acidification importante du sol, ce qui est susceptible de créer des problèmes de qualité de l'eau, des milieux, ainsi que des fortes perturbations de la vie aquatique. De plus, on observe une faible biodiversité lorsque des peuplements de résineux à forte densité sont présents, avec notamment une absence marquée de végétation sous couvert. Cette végétation basse joue un rôle important lors des crues, puisqu'elle permet la dissipation de l'énergie de l'eau, limitant ainsi l'érosion des berges.

Les espèces envahissantes

L'élimination des espèces invasives est également à rechercher dans les actions de gestion des berges. Ainsi, il est important d'éliminer ou d'éviter la prolifération des espèces telles que la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudacacia*) et l'Ailante (*Ailantus glandulosa*), qui colonisent rapidement le milieu, au point « d'asphyxier » et de faire disparaître les autres espèces. Mais on trouve également d'autres espèces qui ont tendance à proliférer dès que le milieu naturel est perturbé, comme l'ambrosie, plante allergène qui doit être détruite systématiquement (arrêté préfectoral).

Une attention particulière est demandée aux propriétaires qui interviennent avec des engins mécanisés, il est en effet impératif que ceux-ci soient nettoyés lorsque l'on travaille dans des zones contaminées par la renouée du Japon, afin d'éviter la dissémination de la plante par marcottage lors de travaux dans des zones qui en sont exemptes.

Les espèces à conserver sur les berges

Il est important de conserver un maximum d'espèces adaptées, afin de favoriser la biodiversité du milieu et d'éviter les perturbations en crues.

Une berge ne doit pas être mise à nue pour en exploiter son bois, sans quoi on s'expose à des conséquences hydrauliques et écologiques néfastes au droit de la parcelle, mais également au delà (amont, aval).

Les interventions doivent être « sélectives » et permettre un rajeunissement de la ripisylve. Le propriétaire qui souhaiterait exploiter une berge devra veiller impérativement à maintenir les strates herbacées, buissonnantes ou arbustives et arborescentes, en favorisant les espèces adaptées aux berges.

Le tableau (non exhaustif) suivant présente les principales espèces que l'on conserve sur les berges (*en italique, leur nom latin*):

- Saules (*Salix purpurea*, *Salix aurita*, *Salix cinerea*, etc...)
- Érables (*Acer campestre*, *Acer platanoides*, *Acer pseudoplatanus*)
- Aulnes (*Alnus glutinosa*)
- Viornes (*Viburnum lenthana*)
- Frênes (*Fraxinus excelsior*)
- Noisetiers (*Corylus avellana*)
- Chênes (*Quercus pedunculata*)
- Noyers (*Nux sp.*)
- Fusains (*Euonymus europaeus*)
- Aubépines (*Crataegus sp.*)
- Charmes (*Carpinus betulus*)
- Cornouillers (*Cornus sanguinea*)
- Tilleuls (*Tilia cordata*, *Tilia platyphyllos*)
- Hêtres (*Fagus sp.*)
- Merisiers (*Prunus avium*)

Au point de vue écologique, il est important de conserver quelques arbres sénescents sur les berges. Cependant, leur nombre doit être limité, car cela peut entraîner la formation d'embâcles lors des crues.

Valorisation économique :

Les plantations de résineux ou de cultivars de peupliers à proximité du lit mineur des rivières posent de nombreux problèmes d'ordre hydraulique et écologique. C'est pourquoi ces peuplements forestiers ne peuvent pas être assimilés à des ripisylves. Par ailleurs, la production de bois d'œuvre à partir d'espèces plus nobles dans les espaces soumis aux courants érosifs et aux crues est très aléatoire du fait des risques d'affouillement des arbres et des problèmes sanitaires liés aux inondations. Le boisement à proximité immédiate des berges se prête donc peu à une valorisation sous forme de bois d'œuvre.

Remarques :

Il est important de noter que la végétation joue également un rôle très important dans les zones de première catégorie piscicole, puisque l'ombrage fourni par la végétation des berges permet de conserver l'eau à une température assez basse, condition idéale pour la vie et la reproduction des salmonidés.

Également, la végétation présente sur les berges joue un rôle important d'amélioration de la qualité de l'eau, puisque les arbres utilisent l'azote, nécessaire à leur développement, qui est présent dans l'eau. A noter que l'aulne est l'essence qui en consomme le plus.

GESTION DE LA VEGETATION EN LIT MAJEUR

Détermination des espèces à conserver :

S'il est important de conserver des essences ayant un fort pouvoir d'enracinement dans le lit mineur, ce critère de sélection est moins marqué dans le lit majeur. Ainsi, la présence de peupliers n'est pas néfaste, à condition que, dans un souci de biodiversité évident, cette espèce ne soit pas la seule représentée.

Rôle de la végétation dans les zones d'expansion de crues :

La végétation du lit majeur joue un rôle important dans les zones d'expansion de crues, en dissipant l'énergie de l'eau (lutte contre l'érosion des berges) et en favorisant le rôle de « zone tampon » du site (limitation des inondations dans les zones à risques en aval). Une végétation au sein de ces zones doit donc être conservée et entretenue régulièrement (abattage sélectif effectué tous les trois ans, avec traitement d'un tiers du peuplement).

Valorisation économique :

La gestion d'une ripisylve ne peut être exploitée avec les critères de productivité d'une forêt traditionnelle. Ainsi, l'exploitation d'une ripisylve se révèle beaucoup plus intéressante lorsqu'il s'agit de travaux de restauration de végétation (rattrapage d'un retard d'entretien). La production de bois nobles (frêne, aulne, merisier, noyer, chêne, etc...) peut toutefois être réalisée dans la mesure où une certaine biodiversité (espèces et stratification) est respectée.

LES CAS PARTICULIERS DE GESTION DE LA VEGETATION

Il est important de noter que ces exemples découlent de plans de gestion élaborés par des techniciens spécialistes de la gestion des cours d'eau, et qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une politique globale et cohérente validée par la police de l'eau et de la pêche.

Ainsi, chaque intervention doit être adaptée aux conditions du terrain. De ce fait, toute intervention de ce type devra être réalisée sous le contrôle de techniciens de rivières.

En amont et en aval immédiat d'un pont :

Il peut être décidé, afin de favoriser l'écoulement de l'eau sous l'ouvrage, d'effectuer régulièrement (tous les 3 ans) une coupe sévère de la végétation sur 50 m en amont et en aval de chaque pont. On limite ainsi l'accumulation d'embâcles sous les arches, ce qui améliore les écoulements en crues.

A proximité des zones habitées :

Dans ce cas, le traitement sélectif de la végétation doit être assez marqué, de manière à limiter au maximum

les inondations en favorisant l'écoulement de l'eau. La strate buissonnante est souvent favorisée.

Intervention en zones de protection spécifique (zones d'arrêté de biotope, sites classés, etc...) :

Les interventions réalisables dans ces zones doivent être conformes au plan d'objectif d'entretien et respecter la réglementation spécifique qui s'y applique. Avant toute intervention, il est impératif de prendre contact avec les services de police de l'eau et de la pêche ainsi que le technicien de rivière.

Atterrissements :

Les atterrissements (îlots de galets formés dans le lit de la rivière) sont généralement l'objet d'un traitement radical de la végétation dans le cadre de la lutte contre les inondations et les érosions de berges. Ces îlots ne présentent quasiment aucun intérêt pour le sylviculteur, en raison de la nature des peuplements (espèces pionnières).

Afin d'assurer une gestion cohérente de la végétation des bords de rivière, il est impératif que l'ensemble des travaux projetés par les propriétaires fassent l'objet d'une validation préalable par le technicien de rivière du Syndicat Ardèche Claire.



Crédit photo : Syndicat Ardèche Claire



Crédit photo : Syndicat Ardèche Claire

5 fiches techniques de gestion

Pour chaque peuplement caractérisé par une essence dominante, et en fonction :

- de la situation géographique de la parcelle,
- de la structure actuelle du peuplement,
- et de la gestion « productive » envisagée,

un tableau détermine les actions et travaux à mener.

Le détail des interventions est ensuite défini pour chaque cas. Se reporter au paragraphe portant le numéro du cas correspondant.

Remarques :

- Les peuplements de chênes, verts ou pubescents, n'ont pas fait l'objet d'une fiche technique. Les recommandations générales présentées au paragraphe 4-1 nous sont apparues suffisantes.
- Il s'agit d'un référentiel général qui ne peut tenir compte, au risque d'être trop complexe, de toutes les caractéristiques locales. La pente, la distance d'une piste forestière... sont des éléments devant être appréhendés au cas par cas.



5.1 Les hêtraies

Altitudes et expositions	Peuplement	Objectif	Intervention	Cas
Versant Sud, + de 900 m ou Versant Nord + de 850 m	Jeune taillis (< 30 ans)	Maintien du taillis	Attendre	H1
		Futaie régulière	Balivage	H2
Versant Sud, - de 900 m ou Versant Nord, - de 850 m	Vieux taillis (> 30 ans)	Maintien du taillis	Coupe de taillis	H3
		Futaie régulière	Éclaircie, détourage	H4
Versant Sud, - de 900 m ou Versant Nord, - de 850 m	Taillis	Changement d'essence	Coupe rase puis reboisement	H5
		Maintien du taillis	Coupe de taillis	H6

HI Attendre

Selon les besoins ou les débouchés potentiels, il est possible d'attendre que le taillis vieillisse pour pouvoir l'exploiter comme bois de chauffage vers 30 à 40 ans.

On procédera à ce moment là à une coupe rase permettant de repartir à nouveau avec un jeune taillis.

H2 Balivage

Ici, l'altitude, l'âge et l'exposition de la hêtraie nous permettent d'envisager un balivage.

Cette opération consiste à faire évoluer un taillis en une futaie sur souche qui produira du bois d'œuvre. Le bois du hêtre est recherché pour des usages de menuiserie.

Deux options sont possibles :

1) choisir environ 150 tiges par hectare qui constitueront le peuplement final et travailler au profit de celles-ci uniquement en coupant les arbres de moins belle venue (arbres sinueux, branchus...) pouvant gêner leur croissance. Les autres tiges constitueront le "bourrage".

2) effectuer un dépressage en plein sur l'ensemble de la parcelle pour éliminer toutes les tiges de mauvaise qualité faisant concurrence aux plus belles ; on enlève alors plus de la moitié des tiges, en conservant environ deux ou trois brins par cépée.

Ces deux opérations sont suivies d'un ou plusieurs passages en éclaircie tous les six ans en fonction de la densité initiale du peuplement. On conservera à terme 150 tiges à l'hectare.

H3 Coupe de taillis

On peut envisager de conserver en l'état ces taillis pour la production de bois de chauffage.

En fonction de la vigueur du taillis les rotations de coupes s'étaleront sur une période de 30 à 40 ans.

Après la coupe à blanc, on se retrouve avec les cas H1 ou H2 (cf. paragraphes ci-dessus).

H4 Eclaircie ou détourage

Si ce taillis âgé (plus de 30 ans) est bien venant et si un nombre suffisant de brins sont affranchis et bien conformés, on peut réaliser des éclaircies au profit de ces brins.

A partir de taillis où il y a de 150 à 200 m³/ha, ces coupes donnent de 60 à 70m³/ha de bois de chauffage.

En deux ou trois coupes successives, espacées de 8 années environ, on constituera donc une "Futaie sur souche" susceptible de produire du bois d'œuvre.

Sur le versant nord, on voit apparaître systématiquement des semis de sapins pectinés après des coupes de ce type.

H5 Coupe rase puis reboisement

Si l'état des peuplements ne permet pas d'envisager la production de bois d'œuvre et que l'on ne désire pas conserver le taillis, on peut envisager, lorsque le sol s'y prête, de reboiser avec une autre essence du type sapin de nordmann, douglas, pin laricio ou mélèze. Compte tenu du coût d'investissement, il est inopportun d'engager des dépenses importantes sur des terrains à faible productivité, en particulier sur le versant exposé au sud. Il faut, dès la plantation, penser à la mécanisation des entretiens et des exploitations futures.

Ainsi est-il préférable de :

- Planter dans le sens de la plus grande pente même si un sous-solage peut être fait suivant les courbes de niveau. L'exploitation ultérieure sera plus aisée.
- Espacer les rangées même si vous devez planter plus serré sur une ligne afin de permettre le passage d'engins (4 mètres).

Enfin il est bon de conserver à l'esprit les problèmes d'impacts paysagers lors de ces coupes et des plantations.

H6 Coupe de taillis

On peut envisager de conserver en l'état ces taillis pour la production de bois de chauffage, les paysages et la diversité biologique. En fonction de la vigueur du taillis les rotations de coupes s'étaleront sur une période de 40 à 60 ans.

5.2 Les peuplements de châtaigniers

Altitudes et expositions	Peuplement	Objectif	Intervention	Cas
Versant Sud, de 600 à 900 m ou bas de versant ou Versant Nord, de 500 à 800 m	Jeune taillis (< 15 ans)	Futaie régulière	Balivage	C1
	Peuplement de plus de 15 ans	Futaie régulière	Coupe rase puis dépressage précoce	C2
			Régénération naturelle	C3
Versant Sud, - de 600 m ou + de 900 m ou haut de versant ou Versant Nord, - de 500 m ou + de 800 m	Tous taillis ou peuplement	Conduite en taillis	Coupe de taillis	C4
		Changement d'essence	Coupe rase puis reboisement	C5

CI Balivage

L'altitude, l'âge et l'exposition de la châtaigneraie nous permettent d'envisager un balivage. Cette opération consiste à faire évoluer un taillis en une futaie sur souche qui produira du bois d'œuvre. Le bois du châtaignier est très recherché pour la menuiserie. Il est nécessaire d'intervenir tôt (avant l'âge de 15 ans) pour ne pas ralentir la croissance du châtaignier, permettre une exploitation rapide et limiter ainsi les risques de présence de la roulure (grave défaut interne du bois). Deux options sont possibles :

1) sélectionner environ 150 tiges par hectare qui constitueront le peuplement final, et travailler au profit de celles-ci en coupant les arbres de moins belle venue pouvant gêner leur croissance (arbres sinueux, branchus...).

Le reste des tiges constitue le "bourrage". Exploitation vers 35-40 ans.

2) effectuer un dépressage en plein sur l'ensemble de la parcelle pour éliminer toutes les tiges de mauvaise qualité faisant concurrence aux plus belles ; on enlève alors plus de la moitié des tiges, en conservant environ deux ou trois brins par cépée. Par la suite une ou deux éclaircies seront effectuées tous les six ans. Exploitation vers 35-40 ans.

C2 Coupe rase puis dépressage

Passé l'âge de 15-20 ans, un taillis de châtaignier ne peut plus être amélioré car il réagit peu aux coupes d'éclaircie. L'apparition de gourmands sur les troncs est également à craindre lors d'éclaircies tardives et trop fortes.

L'amélioration et la mise en production forestière passent alors par une coupe à blanc de tous les arbres (possible si les bois sont commercialisables). De cette manière, des rejets vigoureux et jeunes vont s'installer (ce qui aide le peuplement à se défendre contre le chancre du châtaignier). Ensuite vers 5 à 7 ans, il faut réaliser un dépressage qui laissera 1 à 3 brins par cépée. Cette intervention permettra de produire des petits sciages à 30 ans. Si les conditions sont bonnes, on réalisera en plus de ce dépressage, une éclaircie vers 20 ans pour produire vers 40 ans des grumes de menuiserie.

C3 Régénération naturelle

La conversion en futaie par régénération naturelle permet la croissance d'arbres de francs pieds. Issus de graines, ils donnent des bois de meilleure qualité (droits, moins roulés ...). Affranchis du problème de vieillissement des souches, ces futaies favorisent la biodiversité. Cette technique demande un suivi rigoureux les premières années, en particulier pour le traitement chimique des rejets suite à la coupe en un ou deux passages.

C4 Coupe de taillis

On peut envisager de conserver en l'état ces taillis pour la production de bois de chauffage, les paysages et la diversité biologique. On effectuera des coupes de taillis tous les 15-20 ans, pour la production de bois de feu sous forme de bûches ou de plaquettes selon les marchés.

Mais on ne peut pas envisager de faire du bois d'œuvre dans ce type de peuplement compte tenu de l'altitude, de l'exposition et du sol notamment en versant sud. En effet, ces éléments compromettent la croissance, entraînant une qualité et une production trop faibles.

C5 Coupe rase puis reboisement

Compte tenu de la faible potentialité des sols notamment en versant sud, on ne peut pas envisager de produire des grumes de qualité, ni même du taillis de châtaignier intéressant ! Après une coupe rase des arbres (possible si les bois sont commercialisables), il est donc conseillé de ne pas repartir avec du châtaignier.

Comme essence de substitution, le cèdre, le pin laricio ou en versant Nord un reboisement en douglas ou en mélèze peuvent être envisageables. On installera alors des plants tous les 3 mètres au minimum, après avoir préparé le sol.

Il faut impérativement prévoir un traitement chimique des rejets pour limiter la concurrence des rejets vis-à-vis de la nouvelle plantation.

5.3 *plantations de pins laricios et de douglas*

Altitudes et expositions	Peuplement	Objectif	Intervention	Cas
Versant Sud, + de 450 m ou Versant Nord, + de 350 m	Moins de 20 ans et moins de 10 m	Futaie régulière	Attendre	L1
	Moins de 20 ans et plus de 10 m	Futaie régulière	Éclaircies successives	L2
		Futaie irrégulière	Coupes de jardinage	L3
	Plus de 20 ans	Futaie régulière	Éclaircie de rattrapage	L4
Versant Sud, - de 450 m ou Versant Nord, - de 350 m	Moins de 50 ans	Futaie régulière	Éclaircies	L5
		Futaie régulière	Éclaircie de rattrapage	L6
	Plus de 50 ans	Changement d'essence	Coupe rase puis reboisement	L7

L1 Attendre

Compte tenu de l'âge et de la croissance du peuplement et de l'essence il faut attendre. On procédera à une première éclaircie lorsque les arbres atteindront 10 à 12 mètres de haut. (Cas L2 ou L3).

L2 Éclaircies successives

Lorsque le peuplement a moins de 20 ans il faut réaliser une première éclaircie qui diminue de moitié le nombre de tiges. Attention une éclaircie trop tardive peut entraîner des chablis. Pour éviter cela il faut intervenir avant que le coefficient de stabilité soit supérieur à 80 (coefficient de stabilité = hauteur moyenne / diamètre moyen à 1,30m de haut). On peut, suite à l'éclaircie, réaliser un élagage à grande hauteur (6 mètres) des tiges sélectionnées comme tiges d'avenir si les diamètres des bois ne sont pas encore trop importants (<20cm à 1,30m). Ces tiges d'avenir ne devront pas excéder le nombre de 250-300 tiges/ha. Ce sont elles qui formeront le peuplement final.

Par la suite les éclaircies s'étaleront tous les 7 à 10 ans ; jusqu'à la récolte finale qui interviendra lorsque les arbres auront un diamètre de 45 à 50 cm à hauteur d'homme.

Une régénération naturelle ou un reboisement peuvent être prévus à ce moment là.

L3 Coupe de jardinage

Ces coupes mettent en place ou entretiennent l'irrégularité des peuplements. Elles ont lieu à intervalle rapproché tous les 5 ans et associent :

- l'enlèvement des arbres cassés ou malades,
- l'amélioration des jeunes et moyens bois par dépressage et éclaircie,
- la récolte des gros arbres pour permettre l'installation des semis et leur développement.

L4 Éclaircie de rattrapage

Le peuplement compte tenu de son âge commence à se déstabiliser et il faut intervenir prudemment. En effet, les arbres sont dans ce type de peuplement très sensibles aux intempéries.

Il faut dans ce cas faire plus attention à la stabilité du peuplement en ne pratiquant pas une éclaircie trop forte. Cette stabilité est donnée par le coefficient de stabilité (Voir lexique). Une éclaircie trop forte risquerait de provoquer des chablis importants au sein du peuplement. Il faut enlever moins de tiges que dans le cas L2 (environ 25% du nombre de tiges).

L5 et L6 Éclaircie ou éclaircies de rattrapage

Ces types de peuplement compte tenu de leur orientation et de leur altitude donneront difficilement une production de bois d'œuvre de qualité avec le rendement souhaité.

Néanmoins il faut profiter de leur présence ; il peut donc être intéressant de réaliser des travaux en vue de leur amélioration. Ces travaux consisteront à réaliser des éclaircies plus ou moins tardives selon les cas. On conservera à terme environ 400 tiges/ha qui seront exploitées en fonction des marchés du bois.

L7 Coupe rase puis reboisement

Ici compte tenu de l'âge du peuplement et de son altitude on peut décider de repartir avec une autre essence suite à une coupe rase. Il est possible d'utiliser le cèdre en fonction de la station.

Cependant, compte tenu du coût d'investissement, il est déconseillé d'engager des dépenses importantes sur des terrains à faible productivité. Il faut avant d'envisager tous travaux contacter un technicien forestier afin de voir avec lui, sur le terrain, s'ils sont opportuns.

5.4 La ripisylve

Enjeux	objectifs	Intervention	Cas
Risque d'inondation et d'érosion (protection des biens et des personnes)	Eviter l'érosion	Favoriser les essences adaptées en pied de berge	R1
	Favoriser l'écoulement des eaux et protection des ouvrages (ponts)	Enlèvement des embâcles	R2
	Favoriser l'écoulement des eaux et le transport des matériaux (en présence d'atterrissements végétalisés)	Dévégétalisation totale de l'atterrissement	R3
Usages (paysage, loisir)	Améliorer l'accessibilité des berges, maintenir un cadre agréable.	Traitement sélectif de la végétation	R4
Patrimoine naturel	Préserver la diversité des boisements	Traitement sélectif de la végétation	R5
	Favoriser le développement piscicole Préserver la faune et la flore sauvage	Aucune intervention	R6

R1 : Favoriser les essences adaptées

Abattage des essences inadaptées (enracinement superficiel), de manière à faciliter l'implantation d'autres espèces. Il est possible de bouturer des saules pour accélérer et contrôler le processus de recolonisation.

R2 : Enlèvement d'embâcles

L'enlèvement du bois mort de gros diamètre et de grande taille est conseillé de manière à améliorer l'écoulement des crues pour protéger localement des espaces urbanisés. Cette pratique peut également être étendue aux espaces situés en amont de zones résidentielles afin d'éviter la formation de barrages de bois pouvant aggraver l'onde de crue lors de leur rupture.

R3 : Dévégétalisation des atterrissements

Il est important de procéder à la dévégétalisation des atterrissements :

- pour éviter l'érosion des berges encadrantes
- pour favoriser l'écoulement des eaux pendant les crues
- pour contribuer à la remobilisation des matériaux (ils permettent notamment de favoriser le maintien des nappes phréatiques et de réalimenter la rivière lors des périodes d'étiage).

Compte tenu de l'importance économique du tourisme en haute vallée de l'Ardèche, il est souhaitable de maintenir la qualité paysagère des sites. C'est la raison pour laquelle il convient de procéder à un traitement sélectif de la végétation. Cette opération consiste à :

- couper les arbres pouvant présenter un risque pour les personnes,
- éclaircir la strate arborée et/ou arbustive,
- maintenir la diversité des essences et des classes d'âges.

R4 : Traitement sélectif de la végétation

Il peut s'avérer nécessaire de couper les espèces indésirables de manière à favoriser l'hétérogénéité des essences et des classes d'âges pour assurer la pérennité du boisement. La coupe des sujets affaiblis contribue à maintenir un bon état sanitaire des peuplements.

R5/R6 : Absence d'entretien ou entretien ciblé et parcimonieux

En règle générale, les secteurs « sauvages » des cours d'eau (classés en zone naturelle sur le plan d'objectifs d'entretien de 1997 établi par le syndicat Ardèche Claire) ne nécessitent pas d'entretien particulier afin de préserver la dynamique naturelle de milieu aquatique.

Remarque : Toutes les coupes de bois doivent être stockées hors du champ d'inondation.

Ces actions, pour la plupart peu coûteuses, permettent d'éviter à terme des interventions lourdes sur les rivières.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre contact avec le technicien de rivière qui pourra vous conseiller sur le mode de gestion le plus adapté à votre situation.

6 LEXIQUE

Balivage :

Opération qui consiste à faire évoluer un taillis en une futaie sur souche en sélectionnant les plus belles tiges et en coupant en plusieurs passages les arbres gênant la croissance des tiges d'avenir.

Baliveau :

Arbre ayant approximativement l'âge du taillis et à conserver lors de la coupe de balivage.

Chablis :

Arbre en principe renversé par le vent ; par généralisation, tout arbre détérioré en raison des intempéries.

Coefficient de stabilité :

Le coefficient de stabilité est le résultat du rapport « hauteur/diamètre ». La hauteur s'exprime en cm et elle est prise sur toute la longueur de l'arbre. Le diamètre s'exprime en cm et il est pris à 1.30 m du sol.

Coupe rase :

Coupe de la totalité des tiges sur une parcelle.

Dépressage :

Opération consistant à desserrer un peuplement de jeunes arbres, ce qui permet une première sélection et le bon développement des tiges restantes.

Desserte :

Réseau de routes et de pistes forestières permettant l'enlèvement des bois et l'accès aux parcelles.

Éclaircie :

Opération qui consiste à supprimer dans un peuplement les tiges mal conformées, en mauvais état sanitaire, ou qui gênent la croissance des plus belles tiges.

Une éclaircie est nécessaire quand les arbres commencent à se concurrencer. La 1ère éclaircie doit être d'autant plus précoce que le sol est fertile, la densité élevée et l'espèce à croissance rapide.

Élagage :

Opération qui consiste à couper au ras du tronc les branches mortes ou vivantes d'un arbre sur pied. Cette opération vise à améliorer la qualité du bois en évitant la présence de nœuds.

Futaie :

Peuplement constitué d'arbres issus de plants ou de graines.

Futaie régulière :

Peuplement constitué d'arbres ayant le même âge.

Futaie irrégulière :

Peuplement formé d'arbres de tous âges et de toutes dimensions, généralement en bouquets.

Potentialité :

Capacité d'une parcelle, en fonction des conditions naturelles, à permettre la production de bois de plus ou moins grande qualité selon les essences.

Taillis :

Peuplement composé de tiges issues de rejet de souches après la coupe d'arbres feuillus.

7 CONCLUSION

*« Une forêt essentiellement privée et très morcelée,
Des conditions de relief très hétérogènes,
Une activité de première transformation absente mais des débouchés pour les produits forestiers à proximité,
Des zones à bonne potentialité pour les résineux comme pour les feuillus,
Des zones à préserver et à faire découvrir,
sont les principales caractéristiques es espaces forestiers du massif de la Haute Vallée de l'Ardèche. »*

La valorisation de ces espaces boisés ne peut passer que par des pratiques sylvicoles adaptées à chaque essence et à chaque objectif déterminé par le propriétaire.

Ainsi la forêt pourra remplir son rôle de production de bois d'œuvre en même temps que son rôle social d'accueil et de loisirs, de protection des biens et des personnes, de même que son rôle de préservation des milieux naturels et des espèces.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière et le Syndicat Ardèche Claire sont à votre disposition pour apporter informations, conseils, et appuis techniques ou administratifs afin de faciliter la gestion de vos forêts.

Le C.R.P.F. organise des rencontres et démonstrations sur le terrain ; il peut vous aider à réaliser un diagnostic de vos parcelles.

N'hésitez pas à nous contacter :

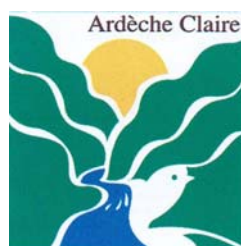
Jacques DEGENEVE
Technicien du C.R.P.F.
Secteur Aubenas
Quartier Saint Martin
07200 AUBENAS
04 75 35 40 26

Jean-Baptiste BAGNOL
Technicien rivière du
Syndicat Ardèche Claire
Allée du Château
07 200 Vogüe
04 75 37 82 20

François CHIFFLET
Chargé mission du
P.N.R. des Monts d'Ardèche
La Prade, BP 3
07 560 Montpezat s/s Bauzon
04 75 94 35 20



*cette publication a été réalisée avec la participation du syndicat
Ardèche claire*



Avec le concours financier de

